

## Pièces annexes

- Délibération d'approbation du compte administratif N°2024-041
  
- Délibérations durée des amortissements, p 2
- Amortissements de l'exercice par biens p 3
- Etat des subventions p 4
- Délibération d'approbation du compte de Gestion p 5
- Résultat d'exécution du compte de gestion p 6
- Délibération d'affectation des résultats p 7
- Délibération Etat des restes à réaliser p 8
- Arrêté et signatures p 9



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt quatre Le 05 mars 2024 à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : <b>ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle</b>
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 27	
Pour 22 Contre 5 Abstention /	Excusés : <b>DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), ROCHET Romain (pouvoir à TRESALLET Gilles)</b>
Date de convocation : 28/02/2024	Absent : <b>VALENTIN Benoît</b>
Date de publication : 12/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice  M. BROCHE Richard est élu secrétaire de séance

Délibération n°2024-041

Objet : **Approbation du compte administratif 2023 : Budget Annexe Parkings**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à L 2311-5, L 2312-1 à L 2312-4, L 2313-1 L 2321-1 à L 2321-4 à 2312-4, pour la partie législative, et R 2311-1 et D 2311-2 à D 2311-13, R 2312-1 à R 2312-2, R 2313-1 à R 2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

**VU** la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

**VU** le décret n°2000-318 du 7 avril 2000,

**VU** l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicables aux services publics industriels et commerciaux

**VU** la LOI de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024

**VU** l'avis favorable de la commission des finances de La Plagne Tarentaise du 24 janvier 2024,

**VU** l'approbation de la bonne tenue du DOB en date du **06 février 2024**,

**VU la délibération n° 2024- 033 du 05 mars 2024 approuvant le Compte de Gestion du Budget annexe Parkings de La Plagne Tarentaise**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif **2023** du budget annexe des Parkings de La Plagne Tarentaise

**Puis il quitte la séance** pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice **2023** et qui s'établissent comme suit :

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.*

	TOTAL CREDITS 2023	CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	455 400,00	371 912,28
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	455 400,00	535 505,86
<b>RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : <u>EXCEDENT</u></b>	0,00	<b>163 593,58</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 467 923,00	2 124 053,70
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 467 923,00	2 266 230,64
<b>RÉSULTAT INVESTISSEMENT : <u>EXCEDENT</u></b>	0,00	<b>142 176,94</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISS.</b>	<b>0,00</b>	<b>305 770,52</b>

Après exposé et en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le compte administratif **2023** du budget annexe des Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :  
Le secrétaire de séance  
Richard BROCHE

Pour copie conforme :  
Le maire  
Jean-Luc BOCH



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.*

AR PREFECTURE  
 073-200055499-2017 07 03-DEL2017\_183-DE  
 Rspv le 12/07/2017

COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
 CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE  
 073-200055499-2017 07 03-DEL2017\_183-DE  
 Rspv le 12/07/2017

Le 3 juillet à 19h00  
 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.  
 Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,  
 MME. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Balentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Alain, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valazan  
 M. MEREL Patrice, 1er adjoint, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIERE Christiane, 6e adjointe, Mme HOEN Martine, 8e adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,  
 Mmes ASTIER Fabienne, BERNARD Patricia, BRUN Séverine, GIROD GEDDA Isabelle, EMPRIN Sylvie, FAGGIANELLI Evelynne, LIZEROUX Marion, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales  
 MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BLANCHET Jean-Luc, BOUZON Charles, DANCRE Francis, KOUNANOV Stefan, LUISSET René, OUGIER Pierre, OUGIER Raphaël, PELLICIER Guy, RICHIERMOZ Roland, TRESSALLET Anthony, conseillers municipaux

Excusés :  
 Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe (pouvoir à POUSSIN Roger), M. HANRRARD Bernard, 7e adjoint (pouvoir à GONTHIER Pierre)  
 Mmes BERTRAND Chantal (pouvoir à GENSAC Véronique), FERRARI Valérie (pouvoir à TRESSALLET Anthony), MARCHAND MAILLET Patricia (pouvoir à DANCRE Francis), conseillères municipales  
 MM. BORNAND Jérôme (pouvoir à ANXIONNAZ Didier), BROCHE Richard, MORIN Sébastien (pouvoir à PELLICIER Guy), OLLINET Alain (pouvoir à HOEN Martine), OUGIER-SIMONIN Joël, SERVAJEAN Daniel (pouvoir à BUTHOD-GARCON Freddy), conseillers municipaux  
 Absents :  
 MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, CLEYRAT Christian, COLLOMB Pascal, GIROND Emmanuel, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice  
 Mme ASTIER Fabienne est élue secrétaire de séance  
 Délibération n° 2017-183  
 Objet : Budgets La Plagne Tarentaise et Parkings – Durées d'amortissements  
 - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2321-2 27 et R2321-1,

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 2013-091 de la commune de Macot La Plagne qui fixe le principe d'amortissement et précise que suite au passage en commune nouvelle, il convient de fixer à nouveau les durées d'amortissement des biens figurant dans l'actif depuis le 1er janvier 2016.  
 Il précise que l'amortissement est obligatoire pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants et indique que tout plan d'amortissement commencé pour chaque commune déléguée doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien).  
 Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens à l'exception :  
 - des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans  
 - des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans  
 - des subventions d'équipement versées, amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux

entreprises, sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations, ou de 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Pour les autres immobilisations, monsieur le maire propose les durées d'amortissements suivantes pour le budget principal La Plagne Tarentaise et pour le budget annexe Parkings :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	10 ans
Matériel et outillage	6 ans
Cannon et véhicule industriel	15 ans
Mobilier	15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	10 ans
Coffre-fort	30 ans
Installation et appareil de chauffage	20 ans
Appareil de lavage, ascenseur	30 ans
Equipement garages et ateliers	15 ans
Equipement des cuisines	15 ans
Equipement sportif	15 ans
Equipement de voirie	30 ans
Plantation	20 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	30 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	20 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1.000 €	1 an
Infrastructures lourdes (parkings)	50 ans
Immeuble de rapport	33 ans

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :  
 Le maire  
 Jean-Luc BOCH



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA  
SAVOIE

Nombre de  
conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Volants : 19  
Pour 19  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
30/04/13  
Date d'affichage :  
13/05/13

Délibération n° 2013.081

Objet : Modification du principe d'amortissement

L'an deux mille treize

Le 05 mai 2013 à 19h30

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Richard BROCHE, maire.

Etaient présents :

M. Richard BROCHE, maire, Mme Sylvie MAITRE, 2e adjointe, MM. Robert ASTIER, 3e adjoint, André BROCHE, 4e adjoint, Bernard AUBONNET, 5e adjoint,

Mme Ginette CRETIER, conseillère municipale

MM. David ALLENOZ, Michel BORLET, Laurent BOCH, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : M. René ALLAMAND, 1er adjoint, (pouvoir à M. André BROCHE), M. Yves BRIANCON, conseiller municipal (pouvoir à monsieur Marin VIVET GROS), M. Nicolas BRIANCON MARJOLLET, (pouvoir à monsieur Joël OUGIER SIMONIN)

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Marin VIVET GROS a été élu secrétaire de séance

Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	10 ans
Immeubles de rapport	33 ans
Structures lourdes assainissement (eau et ass.)	40 ans
Infrastructures lourdes (parkings)	50 ans
Equipements spécifiques (réservoirs budget eau)	50 ans

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'appliquer le principe d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'ensemble des budgets de la commune, dans les conditions sus-définies.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets chaque année (Budget général et budgets annexes),

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :

Le maire  
Richard BROCHE



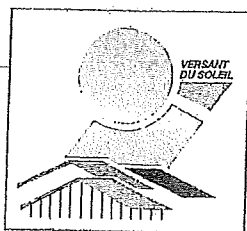
- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1611-1 à 1612-20 et L. 2311-1 et suivants
- VU le décret n° 98-523 du 13 juin 1996 pris pour application de l'article L.2321-2 du CGCT

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2011-231 du 05 décembre 2011 qui fixe le principe d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles par catégories et par durées d'amortissement.

Considérant qu'il y a lieu d'étendre ces principes d'amortissement à l'ensemble des budgets, qu'il convient d'ajouter certaines durées, monsieur le maire propose de modifier les durées d'amortissement comme suit pour tous les budgets :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	DUREE D'AMORTISSEMENT
Logiciels	2 ans
Subventions d'équipements versées (biens mobiliers, matériel ou des études)	5 ans
Subventions d'équipements versées (biens immobiliers ou des installations)	15 ans
Subventions d'équipements versées (projets d'infrastructure d'intérêt national)	30 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DUREE D'AMORTISSEMENT
Matériel informatique	3 ans
Mobilier et Matériel de Bureau	5 ans
Matériel divers	5 ans

102



## Mairie de Valezan Savoie

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEZAN

#### Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En exercice : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 6+1

Date de la convocation : 19/04/2011

Date d'affichage : 26 /04/2011

Objet : Amortissement subvention  
Budget principal

L'an deux mil onze et le dix-neuf du mois d'avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

**Présents** : CHENU Pascal, PELLICIER Guy (pouvoir de Sébastien MORIN), HANRARD Bernard, BUTHOD Marie-Cécile, USANNAZ Bernard.

**Excusés** : CHIRAT Yannick, MORIN Sébastien, JORIOZ Jean Maurice, CLEYRAT Christian

**Secrétaire de séance** : CHENU Pascal

**OBJET** : Budget Principal : amortissements

Madame Le Maire :

- précise qu'il convient de fixer la durée d'amortissement de la subvention versée à la CCCA pour la mise en place des containers sur la commune
- précise qu'il convient également de fixer la durée d'amortissement de la subvention versée au budget annexe de l'eau comme suit :

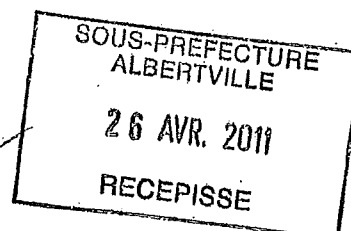
- Subvention containers : 15 ans
- Subvention budget annexe de l'eau : 15 ans

Ainsi fait et délibéré.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le 20/04/2011  
et publication ou notification le 26/04/2011

Le Maire,

V. GENSAC



République  
Française  
Département de  
la Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

Nombre de  
membres :

Afférents au C. M.:

15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la  
délibération : 12

Votes pour : 12

Contre : 0

*Séance du 19 Février 2010*

L'an deux mil dix et le dix neuf du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel OUDARD, Maire.

Date de convocation :

12/02/2010

Date d'affichage :

08/03/2010

Présents : Michel OUDARD - Xavier BONNET-ÉYMARD - Joël COLLOMB - Thierry COLLOMB - Serge DOBIAS - Gilles GIRARD - Sylvie GIRARD - Sonia JULIE - Marie-Paule NULLANS - Philippe SILVESTRE - Christian VIBERT - Gisèle VILLIEN

Excusés : Joël JOVET - Florence REGNAULT

Absent : Adéline DHERIN

Secrétaire : Sylvie GIRARD

12 - Amortissement des containers semi-enterrés

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'installation, par la Communauté de Communes, de containers destinés à la collecte des encombrants.

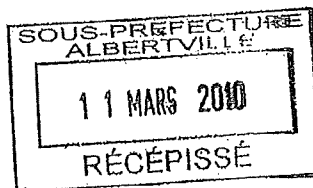
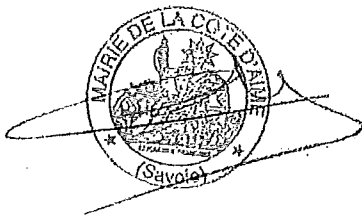
Cette installation est considérée comme une subvention d'équipement qu'il convient d'amortir. Il propose de le faire sur une durée de quinze ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Dit que l'installation de containers semi-enterrés sera amortie sur une durée maximale de quinze ans puisque le bénéficiaire est un organisme public.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
M. OUDARD





## Etat des biens 2023

### PLAG - COMMUNE LA PLAGNE TARENTEISE

#### PARKINGS - PARKINGS

##### Compte : 2051 - Concessions et droits similaires

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
20130001	20130001 MODULE VENDEUR PAYBOX	11/04/2013	640,00 €	2	0,00 €	640,00 €	0,00 €
<b>Total du compte : 2051</b>			<b>640,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>640,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

##### Compte : 2128 - Autres terrains

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
2015001042	KARUM aménag PK 2015	08/01/2015	1 650,00 €	30	55,00 €	385,00 €	1 265,00 €
<b>Total du compte : 2128</b>			<b>1 650,00 €</b>		<b>55,00 €</b>	<b>385,00 €</b>	<b>1 265,00 €</b>

##### Compte : 2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201100200	201100200 reprise antérieur 2008 2010 2011	13/01/2011	126 768,10 €	50	2 157,00 €	34 008,95 €	92 759,15 €
201300102	201300102 PARKING DU BOULEVARD	15/12/2011	103 522,35 €	50	2 070,00 €	14 490,00 €	89 032,35 €
201300200	201300100 PARKING BELLECOTE LE	09/12/2013	18 890,68 €	50	378,00 €	2 646,00 €	16 244,68 €
201300201	201300101 PARKING CARAVANEIGE	09/12/2013	948 236,45 €	50	18 965,00 €	132 765,00 €	815 481,45 €
2015001041	PARKING PLAGNE SOLEIL REFECTION	25/03/2015	27 432,72 €	50	549,00 €	3 843,00 €	23 589,72 €
2016001042	15088 refection PKG SOLEIL	26/01/2016	242 567,15 €	50	4 851,00 €	33 957,00 €	208 610,15 €
B2017PKS2135	FOURNITURE DE 15 BAGDGES PARKINGS MONTCHAVIN ET 15 PR LES	01/01/2017	1 056,25 €	6	88,00 €	521,00 €	535,25 €

#### PARKINGS - PARKINGS

##### Compte : 2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
B2019PKS2135	PARKING MONTCHAVIN - BRAS MOTEUR	01/01/2019	618,00 €	1	0,00 €	618,00 €	0,00 €
B2020PKS213501	EMETTEURS X30 PKG BELLENTRE	01/01/2020	1 464,50 €	1	0,00 €	1 464,50 €	0,00 €
B2020PKS213502	15 EMETTEURS SUPPLEMENTAIRES - PARKINGS DES COCHES	01/01/2020	531,00 €	1	0,00 €	531,00 €	0,00 €
M2017PKS2135	ROUTAGE INFO CAPACITE PARKING VERS PANNEAUX MAIRIE	20/01/2017	458 962,94 €	50	9 179,00 €	55 074,00 €	403 888,94 €
M2018PKS2135	achat SCCV parking lodges	10/01/2018	411 615,39 €	50	8 232,00 €	41 379,00 €	370 236,39 €
M2018PKS213501	CTRL ELECT INST CARAVANIEGE SAISONNIERS	01/01/2018	320,00 €	1	0,00 €	320,00 €	0,00 €
M2018PKS213501 A	PROJECTEUR - PARKING 1800	27/02/2018	320,63 €	1	0,00 €	320,63 €	0,00 €
M2018PKS213502	BORNES POUR RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUE	15/02/2018	892,90 €	50	18,00 €	105,00 €	787,90 €
M2018PKS2135020 1	INSTALLATION BORNES RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES	01/01/2018	2 126,96 €	50	43,00 €	215,00 €	1 911,96 €
M2018PKS213503	BORNES POUR RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUE	01/01/2018	892,90 €	50	18,00 €	107,00 €	785,90 €
M2018PKS2135030 1	DETECTEUR PARKING PLAGNE SOLEIL	01/01/2018	3 479,25 €	50	70,00 €	350,00 €	3 129,25 €
M2018PKS213504	CHANGEMENT ECLAIRAGE LED PARKING SOLEIL	01/01/2018	750,00 €	1	0,00 €	750,00 €	0,00 €
M2018PKS213505	ASCENSEUR COLOSSE N°95832 REMPLACEMENT BLOC PARACHUTE -	24/09/2018	4 586,93 €	50	92,00 €	460,00 €	4 126,93 €
M2018PKS2135	AMENAGEMENT LES LODGES - LOT 3 - SIT 4 - MARCHÉ 2018103 JOINT	01/01/2019	59 361,03 €	50	1 187,00 €	4 748,00 €	54 613,03 €
M2019PKS213501	PANNEAU LUMINEUX INFORMATION TELEJALONNEMENT - PKG STATIONS LA	01/01/2019	28 130,00 €	50	563,00 €	2 252,00 €	25 878,00 €
M2019PKS213502	ASCENSEUR 95832 COLOSSES BELLECOTE - ECLAIRAGE ET	01/01/2019	13 034,21 €	50	261,00 €	1 044,00 €	11 990,21 €
M2019PKS213503	PORTE METALLIQUE COUPE FEU PARKING PLAGNE SOLEIL - ACOMPTE	01/01/2019	11 536,50 €	50	231,00 €	924,00 €	10 612,50 €

3



## PARKINGS - PARKINGS

ID : 073-200055499-20240305-DEL2024\_041\_1-DE

## Compte : 2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
M2019PKS213504	PARKING DES MINES PHASE 2 - SIT 5 - MARCHE 201808 JOINT	01/01/2019	57 476,41 €	50	1 150,00 €	4 600,00 €	52 876,41 €
M2020PKS2135	VERIFICATION INSTALLATION BLOCS SANITAIRES PARKING DES MINES	01/01/2020	131 977,30 €	50	2 639,55 €	7 918,65 €	124 058,65 €
M2020PKSVA2135	RACCORDEMENT ELECTRIQUE PARKING PLAGNE SOLEIL	01/01/2020	14 103,87 €	50	282,08 €	846,24 €	13 257,63 €
M2021PKBOUL2135	MODERNISATION SYSTEME PAIEMENT PKG NVX PC CAISSE MANUELLE	01/01/2021	666,40 €	5	133,00 €	266,28 €	400,12 €
M2021PKCC2135	REPARATION DALLE CHAUFFANTE VIDANGE EAUX GRISES CARAVANEIGE	01/01/2021	10 076,31 €	50	201,53 €	403,06 €	9 673,25 €
M2021PKPOBE2135	ASCENSEUR 95832 PARKING COLOSSES - PORTE PALIERE	01/01/2021	3 500,00 €	50	70,00 €	140,00 €	3 360,00 €
M2021PKS2135	TRAVAUX PARKING DES MINES	01/01/2021	33 933,02 €	50	679,00 €	1 358,00 €	32 575,02 €
M2021PKSTATION 2135	modernisation monétique parc stationnement la plagne chang serveur MAJ logiciel	01/01/2021	6 914,45 €	50	138,00 €	276,29 €	6 638,16 €
M2021PKSVAN2135	MODIFICATION TGBT ARMOIRE PARKING PLAGNE SOLEIL	01/01/2021	20 285,74 €	50	405,71 €	811,42 €	19 474,32 €
M2022PK18002135	mise en conformité tableau électrique pkg saisonnier - REPARTITION PRINCIPAL /	01/01/2022	1 019,37 €	1	1 019,37 €	1 019,37 €	0,00 €
M2022PKBOUL2135	changement borne recharge électrique pkg boulevard	01/01/2022	1 765,00 €	50	35,30 €	35,30 €	1 729,70 €
M2022PKSTATION 2135	modernisation monétique parc stationnement la plagne chang serveur MAJ logiciel	01/01/2022	5 005,00 €	50	100,10 €	100,10 €	4 904,90 €
M2022PKVAN2135	modification SSI parking hotel le vancover	01/01/2022	1 311,00 €	50	26,22 €	26,22 €	1 284,78 €
M2023PKBOUL2135	remplacement centrale CO/NO parking Boulevard	01/01/2023	7 041,99 €	50	0,00 €	0,00 €	7 041,99 €
M2023PKCC2135	REPRISE DEFINITIVE - CARAVANEIGE PLAGNE VILLAGES	01/01/2023	4 139,33 €	50	0,00 €	0,00 €	4 139,33 €
M2023PKCERVIN2135	CONTROLE ACCES - PARKING CERVIN - ACOMPTE	01/01/2023	14 416,00 €	50	0,00 €	0,00 €	14 416,00 €
M2023PKLODGES 2135	PANNEAU JALONNEMENT PARKING LODGES	01/01/2023	3 059,96 €	50	0,00 €	0,00 €	3 059,96 €

Etat des biens

Page 3 sur 5

## PARKINGS - PARKINGS

## Compte : 2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
M2023PKPOBE2135	BORNES EIS POWERGATE ET BARRIERE LBA PARKING P0 BELLECOTE	01/01/2023	28 336,00 €	50	0,00 €	0,00 €	28 336,00 €
M2023PKVANCOU V2135	SYSTEME SECURITE INCENDIE PKG VAN COUVER	01/01/2023	5 109,35 €	50	0,00 €	0,00 €	5 109,35 €
<b>Total du compte : 2135</b>			<b>2 817 233,34 €</b>		<b>55 831,86 €</b>	<b>350 684,01 €</b>	<b>2 466 549,33 €</b>

## Compte : 2153 - Installations à caractère spécifique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
M2019PKS2153	EXTINCTEURS - PARKING LES LODGES	01/01/2019	594,90 €	5	200,90 €	594,90 €	0,00 €
<b>Total du compte : 2153</b>			<b>594,90 €</b>		<b>200,90 €</b>	<b>594,90 €</b>	<b>0,00 €</b>

## Compte : 2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
20062157001	MIGRATION COMPTE 2157	08/09/2008	2 064,20 €	4	0,00 €	2 064,20 €	0,00 €
<b>Total du compte : 2157</b>			<b>2 064,20 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>2 064,20 €</b>	<b>0,00 €</b>

## Compte : 2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	
201101	201101 PLAN INTERVENTION ET EV	16/05/2011	1 340,00 €	5	0,00 €	1 340,00 €	0,00 €
2181TRVX2009	DIVERS TRVX 2009	01/01/2009	10 338,63 €	8	0,00 €	10 338,63 €	0,00 €
<b>Total du compte : 2181</b>			<b>11 678,63 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>11 678,63 €</b>	<b>0,00 €</b>

## Compte : 2188 - Autres

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine	Durée	Exercice en cours	Total fin Exercice	

Etat des biens

Page 4 sur 5

## PARKINGS - PARKINGS

## Compte : 2188 - Autres

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Durée	Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine		Exercice en cours	Total fin Exercice	
2014001	20140001 HORODATEURS	26/03/2014	18 675,00 €	5	0,00 €	18 675,00 €	0,00 €
<b>Total du compte : 2188</b>			<b>18 675,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>18 675,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

## Compte : 2231 - Bâtiments

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Durée	Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine		Exercice en cours	Total fin Exercice	
PARKING013	MIGRATION COMPTE 2231	08/09/2008	2 771 953,07 €	36	55 333,00 €	1 167 298,86 €	1 604 654,21 €
<b>Total du compte : 2231</b>			<b>2 771 953,07 €</b>		<b>55 333,00 €</b>	<b>1 167 298,86 €</b>	<b>1 604 654,21 €</b>
<b>Total du budget : PARKINGS - PARKINGS</b>			<b>5 624 489,14 €</b>		<b>111 420,76 €</b>	<b>1 552 020,60 €</b>	<b>4 072 468,54 €</b>

## Etat des subventions Exercice 2023

Code bien	Désignation	Date réception	Amortissement	Montant subvention	Reprise subvention	Reste subvention
<b>Opération non affectée</b>						
M-2013-109	201300101 PARKING CARAVANEIGE	01/12/2015	18 965,00 €	240 401,41 €	4 906,00 €	206 059,41 €
M-2013-109	201300101 PARKING CARAVANEIGE	31/12/2013	18 965,00 €	93 100,00 €	1 900,00 €	79 800,00 €
<b>Total du bien : M-2013-109</b>				<b>333 501,41 €</b>	<b>6 806,00 €</b>	<b>285 859,41 €</b>
M2018PKS2135	achat SCCV parking lodges	22/11/2018	8 232,00 €	230 000,00 €	4 600,00 €	207 000,00 €
<b>Total du bien : M2018PKS2135</b>				<b>230 000,00 €</b>	<b>4 600,00 €</b>	<b>207 000,00 €</b>
<b>Total opération non affectée</b>				<b>563 501,41 €</b>	<b>11 406,00 €</b>	<b>492 859,41 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET : PARKINGS - PARKINGS</b>				<b>563 501,41 €</b>	<b>11 406,00 €</b>	<b>492 859,41 €</b>



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt quatre Le 05 mars 2024 à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : <b>ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle</b>
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28 Pour 28 Contre / Abstention /	Excusés : <b>DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), ROCHET Romain (pouvoir à TRESALLET Gilles)</b>
Date de convocation : 28/02/2024	Absent : <b>VALENTIN Benoît</b>
Date de publication : 12/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice  M. BROCHE Richard est élu secrétaire de séance

Délibération n°2024-033

Objet : **Approbation du compte de gestion 2023 : Budget Annexe des Parkings**

**VU** la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 art. 109,

**VU** la loi n° 2000-1311 du 30 décembre 2000 art. 41, et 49 V,

**VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-12, L 2121-31 pour la partie législative, et R 2221-98, R 2311-13, R 2321-1 et D 2343-2 à D 2343-5 pour la partie réglementaire, relatifs à l'arrêté des comptes de gestion des receveurs,

**VU** l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicables aux services publics industriels et commerciaux,

**VU** la LOI de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024,

**VU** l'avis favorable de la commission des finances de La Plagne Tarentaise du 24 janvier 2024,

**VU** l'approbation de la bonne tenue du DOB en date du **06 février 2024**,

Le conseil municipal,

Après s'être assuré que le service de gestion comptable de Moutiers a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes et mandats émis au cours de l'exercice et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier **2023** au 31 décembre **2023**,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur les résultats au 31 décembre **2023**,

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.*

Après exposé et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2023** par le service de gestion comptable de Moutiers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion **2023** du budget annexe des Parkings.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :  
Le secrétaire de séance  
Richard BROCHE

Pour copie conforme :  
Le maire  
Jean-Luc BOCH



## Résultats budgétaires de l'exercice

90400 - PARKINGS LA-PLAGNE-TARENTAISE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 467 923,00	455 400,00	2 923 323,00
Titres de recette émis (b)	1 979 370,30	462 483,35	2 441 853,65
Réductions de titres (c)		5 600,90	5 600,90
Recettes nettes (d = b - c)	1 979 370,30	456 882,45	2 436 252,75
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 467 923,00	455 400,00	2 923 323,00
Mandats émis (f)	2 124 053,70	371 912,28	2 495 965,98
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	2 124 053,70	371 912,28	2 495 965,98
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		84 970,17	84 970,17
(h - d) Déficit	144 683,40		59 713,23

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

90400 - PARKINGS LA-PLAGNE-TARENTAISE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PARKINGS LA-PLAGNE-TARENTAISE					
Investissement	286 860,34		-144 683,40		142 176,94
Fonctionnement	138 346,24	59 722,83	84 970,17		163 593,58
Sous-Total	425 206,58	59 722,83	-59 713,23		305 770,52
TOTAL III	425 206,58	59 722,83	-59 713,23		305 770,52
TOTAL I + II + III	425 206,58	59 722,83	-59 713,23		305 770,52

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt quatre Le 05 mars 2024 à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : <b>ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle</b>
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28 Pour 23 Contre 5 Abstention /	Excusés : <b>DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), ROCHET Romain (pouvoir à TRESALLET Gilles)</b>
Date de convocation : 28/02/2024	Absent : <b>VALENTIN Benoît</b>
Date de publication : 12/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice  M. BROCHE Richard est élu secrétaire de séance

Délibération n°2024-049

Objet : **Affectation des résultats 2023 : Budget Annexe Parkings**

**VU** la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

**VU** le décret n°2000-318 du 7 avril 2000, et le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 art. 2,

**VU** l'arrêté ministériel du 17 décembre 2007 modifiant l'instruction budgétaire et comptable M4, complété par la circulaire n°3 du 11 janvier 2008 portant application de cette réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2008,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à L 2311-5, L 2312-1 à L 2312-4, L 2313-1 L 2321-1 à L 2321-4 à 2312-4, pour la partie législative, et R 2221-93, R 2311-1 et D 2311-2 à D 2311-13, R 2312-1 à R 2312-2, R 2313-1 à R 2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

**VU** l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicables aux services publics industriels et commerciaux,

**VU** la LOI de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024,

**VU** l'avis favorable de la commission des finances de La Plagne Tarentaise du 24 janvier 2024,

**VU** l'approbation de la bonne tenue du DOB en date du **06 février 2024**,

**VU la délibération n°2024-041 du 05 mars 2024 approuvant le Compte Administratif du Budget Annexe des Parkings.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice **2023** pour le Budget Annexe **Parkings** laissent apparaître les montants suivants :



<b>Résultats de Fonctionnement</b>	<b>163 593,58 €</b>
<b>Résultats d'Investissement</b>	<b>142 176,94 €</b>
<b>Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement</b>	<b>305 770,52 €</b>

Pour le budget annexe **2023 PARKINGS** de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les **305 770,52 euros** de résultat comme suit :

Résultats	Total
<b>Résultats de Fonctionnement</b>	<b>163 593,58 €</b>
<b>Résultat reporté de fonctionnement (002)</b>	63 593,58 €
<b>Réserve pour le financement des Investissement (1068)</b> Dont 39 045,63 € pour le financement des restes à réaliser 2023	100 000,00 €
<b>Résultats d'Investissement</b>	<b>142 176,94 €</b>
<b>Résultat reporté d'Investissement (001)</b>	142 176,94 €

Après exposé et en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de clôture **2023** du budget annexe **PARKINGS** et **DECIDE** d'affecter les **305 770,52 euros** de résultat comme suit :

Résultats	Total
<b>Résultats de Fonctionnement</b>	<b>163 593,58 €</b>
<b>Résultat reporté de fonctionnement (002)</b>	63 593,58 €
<b>Réserve pour le financement des Investissement (1068)</b> Dont 39 045,63 € pour le financement des restes à réaliser 2023	100 000,00 €
<b>Résultats d'Investissement</b>	<b>142 176,94 €</b>
<b>Résultat reporté d'Investissement (001)</b>	142 176,94 €

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :  
Le secrétaire de séance  
Richard BROCHE

Pour copie conforme :  
Le maire  
Jean-Luc BOCH



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt quatre Le 05 mars 2024 à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : <b>ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle</b>
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28 Pour 24 Contre 4 Abstention /	Excusés : <b>DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), ROCHET Romain (pouvoir à TRESALLET Gilles)</b>
Date de convocation : 28/02/2024	Absent : <b>VALENTIN Benoît</b>
Date de publication : 12/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice  M. BROCHE Richard est élu secrétaire de séance

Délibération n°2024-054

Objet : **Approbation des restes à réaliser 2023 : Budget Annexe Parkings**

**VU** l'article 51 de la loi du 6 février 1992 concernant la tenue obligatoire d'une comptabilité d'engagement,  
**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R2221-48-1 et R2311-11 relatifs aux restes à réaliser,

**VU** le décret N° 2005-1662 du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales,

**VU** l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicables aux services publics industriels et commerciaux,

**VU** la LOI de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024,

**VU** l'avis favorable de la commission des finances de La Plagne Tarentaise du 24 janvier 2024,

**VU** l'approbation de la bonne tenue du DOB en date du **06 février 2024**,

**VU la délibération n°2024-041 du 05 mars 2024 approuvant le compte administratif du Budget Annexe des Parkings.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les engagements d'investissement non soldés au **31 décembre 2023** et concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2024, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

**39 045,63 euros.** (Détail joint)

Ces restes à réaliser s'équilibrent par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2023 affecté au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés, (cf. délibération n° 2024-049 du 05 mars 2024 portant affectation des résultats 2023).

Après exposé et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les restes à réaliser 2023 en dépenses ;
- **DIT** que ces sommes seront inscrites en report au Budget annexe Parkings 2024.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :  
Le secrétaire de séance  
Richard BROCHE



Pour copie conforme :  
Le maire  
Jean-Luc BOCH





### ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le MAIRE,  
A LA PLAGNE TARENTOISE, le 05/03/2024  
Le MAIRE,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
A LA PLAGNE TARENTOISE, le 05/03/2024




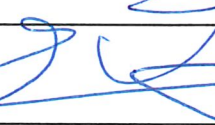
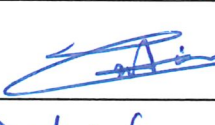
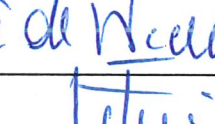

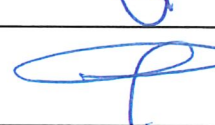

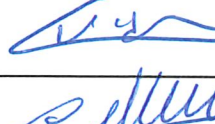
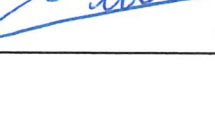


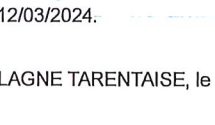

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 25  
 Nombre de suffrages exprimés : 27  
 VOTES : Pour : 22  
 Contre : 5  
 Abstention : /

Date de convocation : 28/02/2024

BOCH Jean-Luc, Maire de LA PLAGNE TARENTOISE	
VENIAT Daniel Jean, Maire délégué de Bellentre	
SILVESTRE Jean Louis, Maire délégué de La Côte d'Aime	
HANRARD Bernard, Maire Délégué de Valezan	
FAGGIANELLI Evelyne, 1er maire-adjointe	
MICHE Xavier, 2ème maire-adjoint	
GENTIL Isabelle, 3ème maire-adjointe	
BELTRAMI Henri, 4ème maire-adjoint	
BERARD Patricia, 5ème maire-adjointe	
TRESALLET Gilles, 6ème maire-adjoint	
ASTIER Fabienne, 7ème maire-adjointe	
ROCHET Romain, 8ème maire-adjoint	
ASTIER Robert	

ARRETE ET SIGNATURES

BENOIT Nathalie	
BROCHE Richard	
BUTHOD Maryse	
BUTHOD-RUFFIER Odile	
COURTOIS Michel	
CRETIER Bertrand	
DE MISCAULT Isabelle	
DUSSUCHAL Marion	
GIROD-GEDDA Isabelle	
GOSTOLI Michel	
MONTMAYEUR Myriam	
OUGIER Pierre	
PELLICIER Guy	
VALENTIN Benoit	
VIBERT Christian	
VILLIEN Michelle	

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/03/2024 et de la publication le 12/03/2024.

A LA PLAGNE TARENTEISE, le 06/03/2024